

# DATA HILLS



## DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

### DATA HILLS

Projet de création d'un campus de centres de données  
numériques à Aulnay-sous-Bois (93)

*Pièce n°0 : Composition du dossier*

Juillet 2024

## Composition du dossier accompagnant la demande d'autorisation environnementale

Pièce	Intitulé
<b>Pièce 0</b>	Composition du dossier accompagnant la demande d'autorisation environnementale Grille de correspondance entre le dossier et le formulaire CERFA n°15964*03
<b>Pièce 1</b>	Note de présentation non technique du projet
<b>Pièce 2</b>	Présentation administrative et technique du projet
<b>Pièce 3</b>	Capacités techniques et financières
<b>Pièce 4</b>	Plans
<b>Pièce 5</b>	Étude d'impact sur l'Environnement
<b>Pièce 6</b>	Résumé non technique de l'étude d'impact
<b>Pièce 7</b>	Annexes de l'étude d'impact
<b>Pièce 8</b>	Étude de dangers
<b>Pièce 9</b>	Directive IED – Meilleures Techniques Disponibles
<b>Pièce 10</b>	Directive IED – Rapport de base
<b>Pièce 11</b>	Compatibilité du projet par rapport aux arrêtés ministériels de prescriptions générales
<b>Pièce 12</b>	Autorisation pour l'émission de Gaz à Effet de Serre

## 1. INTERVENANTS

Cette demande d’autorisation environnementale concerne la création et la mise en exploitation d’un campus de centres de données numérique (datacenter), ainsi qu’un poste de transformation électrique haute tension, au 1 et 47 Boulevard André Citroën, sur la commune d’Aulnay-sous-Bois, en Seine-Saint-Denis (93).

Le projet est porté par la société SNC DATA HILLS.

Porteur de projet	<b>SNC DATA HILLS</b>	<b>SNC DATA HILLS</b> 22 place Vendôme 75001 Paris
Consultant environnement	 <b>EODD</b> ingénieurs conseils	<b>EODD Ingénieurs Conseils</b> 50 rue Albert 75013 Paris
Architecte	 <b>RB-A</b> REID BREWIN ARCHITECTES	<b>Reid Brewin Architectes</b> 22 rue de Palestro 75002 Paris
BE Tout Corps d’Etat	 <b>Black&amp;White</b>	<b>BLACK &amp; WHITE</b> 69 Wilson Street London, EC2A (UK)
Structure	 <b>DESIGN BOX</b> ingénieurs conseils	<b>DESIGN BOX</b> 163 rue du faubourg St Honoré 75008 Paris
VRD	 <b>HERA</b>	<b>HERA</b> 1 rue des Étangs 91590 Baulne
Paysagiste	 <b>W</b> Wald · Paris	<b>WALD Paris</b> 8 cours des Bretons 75010 Paris
Bureau de contrôle	 <b>SOCOTEC</b>	<b>SOCOTEC</b> 4 rue du Colonel Driant 75001 Paris

## 2. DÉCOUPAGE DU DOSSIER

Ce dossier de demande d'autorisation environnementale est découpé en plusieurs pièces.

N°	Intitulé de la pièce	Contenu de la pièce
Pièce n°1	<b>Note de présentation non technique du projet</b>	Pièce destinée à faciliter la prise de connaissance par le public des informations spécifiques du projet.
Pièce n°2	<b>Présentation administrative et technique du projet</b>	Pièce destinée à présenter techniquement le projet (détail des activités et du fonctionnement des installations) ainsi que son positionnement administratif et réglementaire (statut ICPE, Loi sur l'Eau, ...).
Pièce n°3	<b>Capacités techniques et financières</b>	Pièce destinée à présenter les capacités techniques et financières du pétitionnaire, lui permettant de conduire son projet dans le respect des réglementations en vigueur, au début, en cours d'exploitation ou en fin de vie de son projet.
Pièce n°4	<b>Plans</b>	Pièce regroupant les plans réglementaires du projet (plans d'ensemble au 200 <sup>e</sup> et plan de situation au 25000 <sup>e</sup> ) ainsi que les plans complémentaires utiles à la compréhension du projet.
Pièce n°5	<b>Étude d'impact sur l'environnement</b>	Pièce destinée principalement à dresser l'état initial de l'environnement du site et présenter les incidences prévisibles du projet sur l'environnement et les riverains, en mode de fonctionnement normal, ainsi que les mesures mises en place pour éviter, réduire, voire compenser ces impacts.
Pièce n°6	<b>Résumé non technique de l'étude d'impact</b>	Pièce destinée à synthétiser et à faciliter la prise de connaissance par le public de l'étude d'impact.
Pièce n°7	<b>Annexes de l'étude d'impact</b>	Pièce regroupant les annexes de l'étude d'impact.
Pièce n°8	<b>Étude de dangers</b>	Pièce destinée à présenter les incidences prévisibles du projet sur l'environnement, en mode de fonctionnement anormal (en cas d'accident : déversement accidentel, incendie, explosion), ainsi que les mesures de maîtrise des risques. Pièce comprenant également le résumé non technique de l'étude de dangers et ses annexes.
Pièce n°9	<b>Directive IED – Analyse des MTD</b>	Pièce destinée à positionner le projet vis-à-vis des Meilleures Techniques Disponibles (MTD) relatives aux grandes installations de combustion (BREF LCP) – pièce liée à la Directive IED.
Pièce n°10	<b>Directive IED – Rapport de base</b>	Pièce destinée à présenter l'état initial de la qualité du sous-sol – pièce liée à la Directive IED.
Pièce n°11	<b>Comparaison aux arrêtés ministériels d'enregistrement</b>	Pièce destinée à analyser la compatibilité du projet par rapport aux arrêtés ministériels de prescriptions générales en enregistrement ICPE.
Pièce n°12	<b>Autorisation pour l'émission de Gaz à Effet de Serre</b>	Pièce destinée à présenter les caractéristiques des émissions de gaz à effet de serre émises par le fonctionnement du campus de centres de données numériques.

### 3. CORRESPONDANCE AVEC LE CERFA N°15964\*03

Éléments demandés au CERFA n°15964*03	Où trouver les éléments dans le dossier ?
---------------------------------------	---

<b>Informations relatives à la demande d'autorisation</b>	
Procédures concernées par l'autorisation environnementale sollicitée	<p>En synthèse, voici les procédures concernées par la demande d'autorisation environnementale :</p> <p>Pièce n°2</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Autorisation ICPE (dont IED)</li> <li>• Enregistrement ICPE</li> <li>• Déclaration ICPE</li> <li>• Déclaration Loi sur l'eau</li> </ul> <p>Pièce n°12</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Émission de gaz à effet de serre</li> </ul>
Informations générales sur le projet	Pièce n°2
Identification du demandeur	Pièce n°2
Informations obligatoires sur le projet	Pièce n°2, Pièce n°5 et Pièce n°8

<b>Pièces à joindre pour tous les dossiers</b>		
PJ n°1	Plan de situation au 1/25000 <sup>e</sup>	Pièce n°4
PJ n°2	Éléments graphiques utiles à la compréhension des pièces du dossier	Pièce n°4 + Ensemble des pièces accompagnant la demande
PJ n°3	Justificatif de maîtrise foncière	Pièce n°2
PJ n°4	Étude d'impact	Pièce n°5, accompagnée de la Pièce n°6 (résumé non technique) et de la Pièce n°7 (annexes)
PJ n°5	Étude d'incidence	Non concerné
PJ n°6	Décision de l'examen au cas par cas	Non concerné
PJ n°7	Note de présentation non technique	Pièce n°1
PJ n°8	Proposition de prescriptions (facultatif)	Non concerné

<b>Volet 1 – Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques</b>		
PJ n°9 à 13	Assainissement collectif ou non collectif	Non concerné
PJ n°14 à 18	Barrage	Non concerné
PJ n°19 à 24	Système d'endiguement	Non concerné
PJ n°25 à 28	Plan gestion cours d'eau	Non concerné
PJ n°29 à 33	Installations utilisant l'énergie hydraulique	Non concerné
PJ n°34	Prélèvements d'eau pour l'irrigation	Non concerné
PJ n°35 à 43	Projet Déclaré d'Intérêt Général au titre de la « Loi sur l'Eau »	Non concerné

PJ n°44 à 45	Épandage de boues	Non concerné
--------------	-------------------	--------------

<b>Volet 2 – Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)</b>		
<i>Pièces à joindre pour tous les dossiers ICPE</i>		
PJ n°46	Description des procédés de fabrication, des matières mises en œuvre, ...	Pièce n°2
PJ n°47	Description des capacités techniques et financières	Pièce n°3
PJ n°48	Plan d'ensemble au 1/200 <sup>e</sup> (dérogation d'échelle possible)	Pièce n°4
PJ n°49	Étude de dangers	Pièce n°8
<i>Pièces complémentaires à joindre selon la nature ou la situation du projet</i>		
PJ n°50	Demande d'établissement de servitudes d'utilité publique	Non concerné
PJ n°51	Origine géographique prévue des déchets	Non concerné
PJ n°52	Compatibilité avec les documents cadres relatifs aux déchets	Non concerné (réalisée à la Pièce n°7)
PJ n°53 à 56	Éléments relatifs aux installations soumises à quotas de Gaz à Effet de Serre	Pièce n°2, Pièce n°5 et Pièce n°12
PJ n°57 à 59	Justifications des Meilleures Techniques Disponibles et de la rubrique IED principale et Rapport de Base	Pièce n°9 (meilleures techniques disponibles) et Pièce n°10 (rapport de base)
PJ n°60	Montant des garanties financières	Non concerné
PJ n°61	État de pollution des sols dans le cadre d'une modification substantielle	Non concerné
PJ n°62	Avis du propriétaire sur la remise en état	Pièce n°2
PJ n°63	Avis du Maire sur la remise en état	Pièce n°2
PJ n°64 à 67	Éléments demandés pour les éoliennes	Non concerné
PJ n°68	Montant des garanties financières	Non concerné
PJ n°69	Projet nécessitant une mise en compatibilité des documents d'urbanisme	Non concerné
PJ n°70	Plan de gestion des déchets d'extraction	Non concerné
PJ n°71 à 72	Éléments demandés pour les installations de production d'énergie supérieure 20 MW	Pièce n°2 et Pièce n°5
PJ n°73 à 76	Éléments demandés pour les carrières de gypse	Non concerné
PJ n°77	Installation de tri mécano-biologique	Non concerné
PJ n°78	Essais d'injection et de soutirage en formation géologique	Non concerné

<b>Volet 2bis – Enregistrement</b>		
PJ n°79	Analyse de la compatibilité du projet par rapport aux arrêtés ministériels des activités relevant du régime d'enregistrement	Pièce n°11

<b>Volet 3 – Autorisation au titre des travaux miniers</b>	
PJ n°80 à 95	Non concerné
<b>Volet 4 – Modification d'une réserve naturelle</b>	
PJ n°96	Non concerné
<b>Volet 5 – Modification d'un site classé</b>	
PJ n°97 à 105	Non concerné
<b>Volet 6 – Dérogation « Espèces et habitats protégés »</b>	
PJ n°106 à 113	Non concerné
<b>Volet 7 – Dossier agrément OGM</b>	
PJ n°114 à 120	Non concerné
<b>Volet 8 – Dossier agrément déchets</b>	
PJ n°121	Non concerné
<b>Volet 9 – Dossier énergie</b>	
PJ n°122	Non concerné
<b>Volet 10 – Autorisation de défrichement</b>	
PJ n°123 à 125	Non concerné
<b>Volet 11 – Autorisation infrastructures terrestres linéaire de transport</b>	
PJ n°126 à 130	Non concerné
<b>Volet 12 – Autorisation de porter atteinte aux allées d'arbres et alignement d'arbres bordant les voies ouvertes à la circulation publique</b>	
PJ n°131 à 138	Non concerné